



Inscription fcip abusive ?

Par **sebroy2011**, le **27/06/2011** à **17:26**

Bonjour, rnje suis inscrit au FCIP pour un impayé, sur un crédit à la consommation permanent. La situation est la suivante : professionnel libéral depuis 2005, je fais l'objet d'un redressement judiciaire en 2008, suivie d'une liquidation, cessation d'activité en 2009 et d'une cloture de la procédure juridique cette année. A l'époque du redressement, l'organisme de crédit n'a pas déclaré sa créance auprès du mandataire (alors qu'elle était née bien antérieurement à cette situation) malgré la publication au BODACC des jugements, a poursuivi ses démarches de recouvrement pour finir par cette inscription à la banque de France. Aujourd'hui la procédure judiciaire est clôturée mais l'inscription demeure. Comment faire pour arriver à effacer cette inscription ? En vous remerciant par avance. SM